



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

apiculture

Question écrite n° 18907

## Texte de la question

M. Michel Vergnier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la nécessité d'une organisation de la lutte contre le frelon asiatique. En effet, cet insecte, d'introduction récente en France, ne subit aucune régulation naturelle conséquente à ce jour et son expansion sur l'ensemble du territoire français, notamment en Creuse, est rapide. L'arrivée de ce prédateur a des répercussions désastreuses sur les rendements apicoles creusois. Au delà des risques économiques importants, l'impact sur la biodiversité ne doit pas être négligé. C'est pourquoi, il aimerait connaître les mesures qu'il compte mettre en oeuvre pour stopper cette invasion et protéger la production apicole française.

## Texte de la réponse

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est apparu récemment sur le territoire français et semble connaître une expansion très rapide. Sa présence a été signalée pour la première fois en Lot-et-Garonne en 2004 et fin 2007, il était observé dans plusieurs régions du Sud-ouest de la France. Le frelon asiatique se nourrit notamment d'insectes et peut avoir un comportement de prédation vis-à-vis des abeilles domestiques, ce qui suscite l'inquiétude des apiculteurs. Conscients de l'inquiétude que peut soulever la présence et l'expansion de *Vespa velutina*, les services du ministère de l'agriculture et de la pêche et du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ont réuni les services de développement apicole et les scientifiques concernés afin de réaliser un état des connaissances disponibles sur cette espèce. En 2007, une étude a été initiée par l'Association de développement apicole d'Aquitaine sur l'incidence du frelon asiatique sur les ruchers d'Aquitaine et a donné des premiers résultats. Des techniques de piégeage ont été notamment conçues et testées ainsi que des appâts. Cette étude d'assistance technique devrait se prolonger en 2008. Parallèlement, une étude de recherche appliquée menée par le Centre national de recherche scientifique (CNRS) et le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), sur la biologie, le comportement et l'impact de *Vespa velutina* sur les abeilles sera également financée dans ce cadre. En fonction des résultats, les mesures les plus appropriées en termes d'environnement et d'apiculture seront prises en concertation entre les ministères concernés en charge de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et de l'intérieur. D'ores et déjà une circulaire interministérielle est en préparation à l'attention des départements touchés par le frelon asiatique.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Vergnier](#)

**Circonscription :** Creuse (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18907

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** Agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 18 mars 2008, page 2188

**Réponse publiée le** : 3 juin 2008, page 4653